

**Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement**

Note de présentation

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

NOTE DE PRESENTATION

PROJET DELIBERATION n°2026/C-AM-LT-..

**Portant création de la licence de pêche AMANDE DE MER (*Glycymeris glycymeris*)
gisement LE TREPORT**

Contexte :

La délibération 2025/C-AM-LT-.. portant création de la licence de pêche AMANDE DE MER (*Glycymeris glycymeris*) Gisement classé LE TREPORT

La longévité de l'espèce, le cycle biologique particulier de l'amande de mer (atteinte de la maturité sexuelle à 5 ans) nécessite de mettre en place un contingent maîtrisé du nombre de navire pouvant pêcher les amandes de mer sur le gisement Le Tréport.

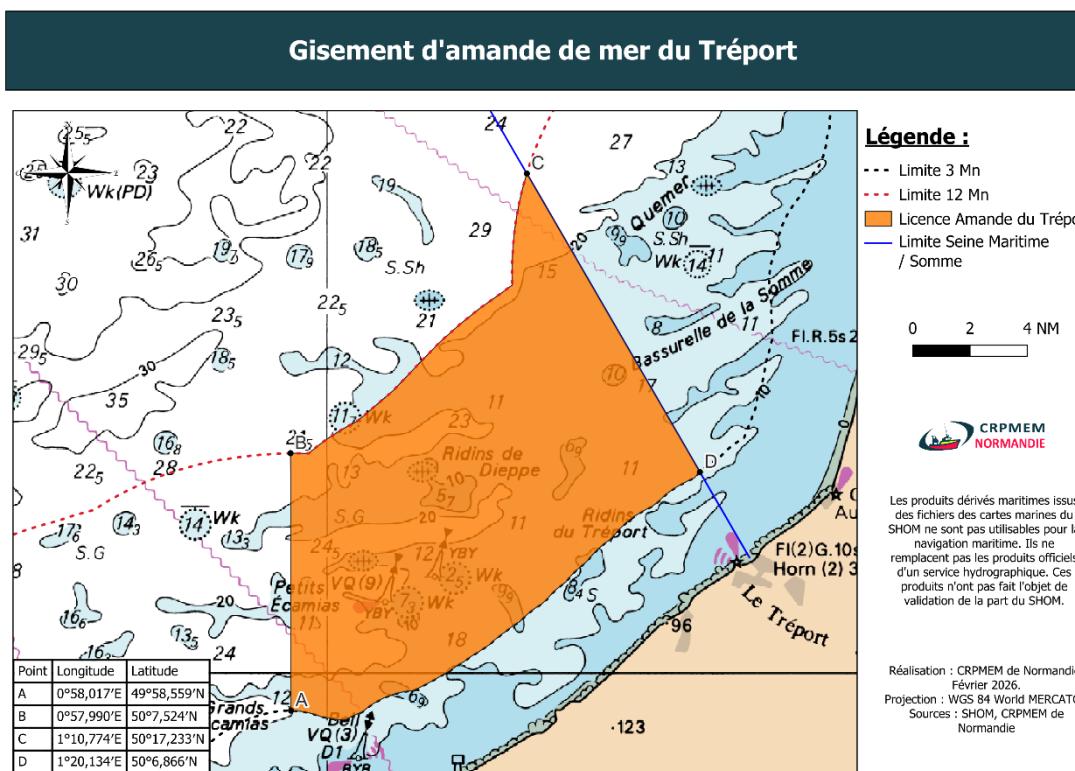
Par arrêté préfectoral n°72/2025 portant création d'un agrandissement à la licence de pêche, le secteur de pêche des amandes de mer avait pu être agrandi en 2025.

Par conséquent, il est nécessaire de confirmer la zone du gisement d'amande de mer au large du Tréport pour les licenciés concernés.

Objectifs :

Déterminer la zone de pêche pour la licence amande de mer gisement Le Tréport.

Point	Longitude	Latitude
A	0°58,017'E	49°58,559'N
B	0°57,990'E	50°7,524'N
C	1°10,774'E	50°17,233'N
D	1°20,134'E	50°6,866'N



Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivant : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimée par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie.

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :

contact@comite-peches-normandie.fr

La consultation est ouverte à partir du 18 Février 2026.